

Ed 107 PM

**Déclaration de S.E. M. l'Ambassadeur Jean-François
DOBELLE
Représentant Permanent de la France auprès de la
Conférence du Désarmement à Genève**

**Article 6
(Coopération et assistance)**

Mer Morte, Jordanie, le 21 novembre 2007

Altesse,
Monsieur le Président,

La France est profondément attachée au principe de solidarité que promeut la Convention d'Ottawa. Depuis son adhésion en 1998, la France s'est appliquée à mettre ce principe en œuvre.

1. L'assistance française est fournie par trois canaux différents : l'aide bilatérale, l'aide multilatérale - qui finance principalement les programmes des agences des Nations Unies - et le canal, très important, de l'Union Européenne.

Entre 1999, année qui a suivi la ratification de la Convention par la France, et 2006, la contribution française à l'action contre les mines s'est élevée à **20 millions de dollars**.

Il convient d'ajouter à ce chiffre la contribution de la France au budget de l'Union européenne consacré à l'action contre les mines, contribution qui s'est élevée en moyenne, ces dernières années, à **12 à 15 millions de dollars par an**. Ces chiffres illustrent la priorité que la France accorde à son action à travers l'Union Européenne.

2. L'assistance française couvre à peu près tous les volets de l'action contre les mines : le déminage proprement dit, la formation, la mise à disposition d'experts, la fourniture de matériel, l'assistance aux victimes et l'éducation au risque.

Il convient d'ajouter que la coopération française en matière de lutte contre les mines tend, comme chez la plupart des autres donateurs, à s'intégrer dans la problématique plus large de l'aide publique au développement. Cette évolution vers une approche plus globale est nécessaire, mais elle rend aussi plus difficile le suivi, en termes financiers, des activités centrées sur l'action contre les mines, voire le maintien d'un effort ciblé sur ce type d'action. La France participe au groupe de contact animé par le Canada qui travaille très utilement sur ces différents aspects.

3. Au cours des deux dernières années, 2005 et 2006, l'assistance française, hors contribution au budget de l' Union Européenne, s'est élevée à près de **6,4 millions €**. Ce chiffre traduit une stabilité globale de notre effort ces deux dernières années et un doublement par rapport à l'étiage de 2004, où le montant de notre aide était descendu à 1,5 million €.

4. L'essentiel de notre effort a porté, en 2006, par ordre de priorité, sur la **formation au déminage, l'assistance aux victimes** et le **déminage** proprement dit.

- La **formation au déminage** a représenté **1, 252 millions €**. Le centre de formation au déminage de Ouidah, au Bénin, le CPADD, qui est un centre à vocation régionale, a bénéficié, sur ce montant, de près de 400 000 €. Plus d'une trentaine de pays, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Europe centrale et orientale, et

d'Asie centrale et méridionale, ont envoyé des stagiaires se former aux méthodes et techniques de déminage, tant à l'Ecole Supérieure du Génie d'Angers, en France, qu'au Centre de formation au déminage de Ouidah, au Bénin. Il convient de souligner qu'une part importante de ces actions de formation a été consacrée à la formation de formateurs, et par conséquent, à la création de capacités dans les pays affectés.

- **L'assistance aux victimes**, en faveur de laquelle la France souhaite faire un effort particulier, a bénéficié d'un montant de **951 000 €**, dont 700 000 ont financé des programmes de réhabilitation et de réinsertion socio-économique en Angola.

- **Le déminage humanitaire** à proprement parler a bénéficié de **565 000 €**, dont 250 000 ont été alloués à des programmes au Yémen et 240 000 à des programmes en Angola, dans la province de Huambo.

Ces chiffres traduisent la priorité accordée à l'**Angola**, qui a reçu **plus du tiers** de l'aide française en matière d'action contre les mines. Ce choix répond au souhait de la France de soutenir un pays gravement touché par des décennies de conflit, résolu à tourner la page et qui a opté pour une stratégie de déminage intégrée dans le développement, qui nous semble la voie la plus appropriée et la plus prometteuse.

L'assistance multilatérale française s'est élevée, en 2006, à **252 000 € environ**. Elle a été allouée, pour l'essentiel, à un programme géré par le PNUD au **Sénégal**, qui porte sur la réhabilitation du centre anti-mines de Ziguinchor, en Casamance.

Ce même modèle de partenariat avec le PNUD a été repris, en 2007, pour conduire des programmes en Mauritanie et au Burundi.

5. Il convient enfin de souligner que la France s'est dotée d'un instrument spécifique pour suivre la mise en œuvre nationale de la Convention d'Ottawa : **la Commission Nationale pour l'Élimination des Mines Antipersonnel**, la CNEMA, qui joue à la fois un rôle d'observatoire et de plaidoyer et s'intéresse également à la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention, c'est-à-dire à la coopération et l'assistance.

Le Secrétaire Général de la CNEMA, l'Ambassadeur Zipper de Fabiani, ^{va maintenant} ~~sur l'occasion de~~ fournir ~~un peu plus tard~~ des informations sur le fonctionnement et le rôle de cette Commission.

Je vous remercie, Altesse.